



Envoyé en préfecture le 19/03/2024
Reçu en préfecture le 19/03/2024
Publié le 26/03/2024 No 2024/936
ID : 083-218300424-20240319-DECISION2024_09-AR

VILLE DE COGOLIN

DECISION DU MAIRE

N° 2024/09

MISE EN REFORME BATEAU SEMI-RIGIDE : CAPELLI TEMPEST 500 WORK

Le maire de la commune de Cogolin,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-22,
Vu la délibération du conseil municipal n° 2020/040 en date du 20 juillet 2020 portant délégations au maire
en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'état de vétusté de l'embarcation suivante :

* Bateau semi-rigide CAPELLI TEMPEST 500 WORK immatriculé n° TL D74522C, mis en service au cours de
l'année 2008, inscrit à l'inventaire communal sous le numéro AIC16663,
Considérant que ce matériel ne présente plus d'utilité pour la commune car ancien et extrêmement
dégradé, ne présentant pas de possibilité de réparation,

DECIDE

ARTICLE 1 :

Le matériel désigné ci-après est mis en réforme :

* Bateau semi-rigide CAPELLI TEMPEST 500 WORK immatriculé n° TL D74522C, mis en service au cours de
l'année 2008, inscrit à l'inventaire communal sous le numéro AIC16663.

ARTICLE 2 :

Le matériel cité ci-dessus sera remis à l'association pour la plaisance éco-responsable (APER) pour sa
déconstruction.

ARTICLE 3 :

Le matériel cité ci-dessus sera retiré de l'inventaire communal.

ARTICLE 4 :

Madame la Directrice Générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Cogolin le 19 mars 2024,

Le maire,

Marc Etienne LANSADE



Le maire,

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

Précise que suivant les dispositions des articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un
recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent (Toulon - 5 rue Racine - BP 40510 - 83041 TOULON cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique
« Téleréflecteurs citoyens » accessible par le site Internet www.telereflecteurs.fr

HOTEL DE VILLE

Place de la République 83310 Cogolin

Tél. : 04 94 56 65 45 - Fax : 04 94 54 03 91